

Comment naviguer sur une carte ?

Les 3 cartes prévues par l'article 52 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques sont accessibles simplement, par un clic sur l'onglet carte du portail OPM.



Vous pouvez y accéder même en mode déconnecté.

Sur l'écran suivant, sélectionnez une carte selon la profession souhaitée. Attention, la carte « Notaires » sera disponible ultérieurement dès la publication de l'arrêté du ministre de la justice.



Les cartes sont interactives.

Une fois la profession sélectionnée, la carte des zones s'affiche avec un champ de recherche par numéro de zone, nom de commune, code postal et code commune (code INSEE).

Les zones d'installation libre sont représentées par une couleur verte, les zones d'installation contrôlée par une couleur rouge. Les illustrations qui suivent sont tirées de la cartographie des zones valables pour les huissiers, mais elles sont transposables pour les cartographies concernant les commissaires-priseurs judiciaires et à terme pour les notaires.

Cartographie Huissiers de justice

Rechercher par commune/zone

Zone : Commune :

Code postal : Code INSEE :

Carte des conditions d'implantation des offices à créer

The map displays various regions across Europe, with red dots indicating controlled zones and green dots indicating free zones. A legend at the bottom left explains the symbols: a red dot for a red zone, a green dot for a green zone, and a circle with a number for a group of zones. The number inside the circle corresponds to the number of zones in the group. The map also includes a search form at the top and a scale bar (300 km).

- : Représentation d'une zone rouge
- : Représentation d'une zone verte
- : Regroupement de zones (le chiffre à l'intérieur correspond au nombre de zones dans le regroupement)

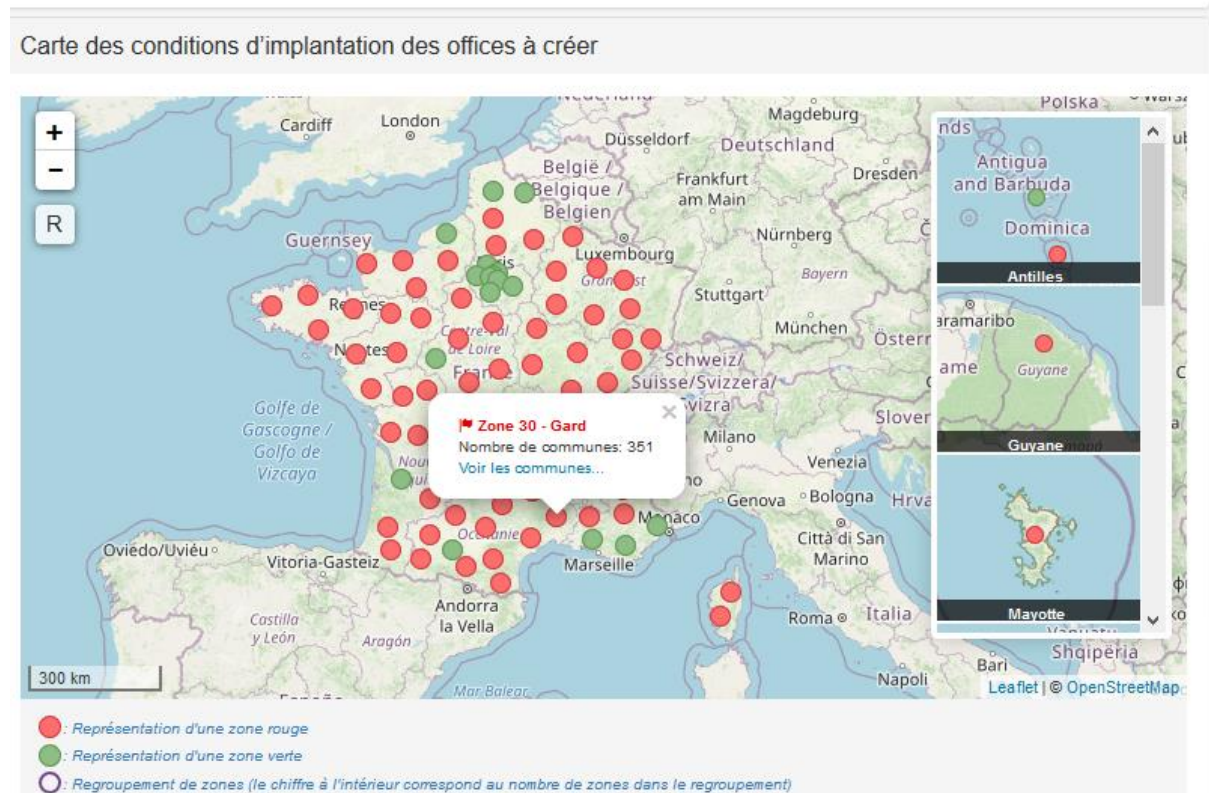
Vous pouvez naviguer dans la carte à l'aide de la souris en double cliquant sur l'une des zones et en dézoomant à l'aide de la molette ou des boutons + et -. Le bouton R réinitialise l'affichage.

Lorsque l'on se positionne sur une zone dans la carte, un écran d'informations s'affiche permettant de connaître le nombre de communes et le nombre d'office à créer.

Rechercher par commune/zone

Zone : Commune :

Code postal : Code INSEE :



Selon le niveau de zoom, les zones peuvent s'afficher par groupe représenté par un cercle de couleur bleu. Le nombre au centre du cercle indique le nombre de zones regroupées.

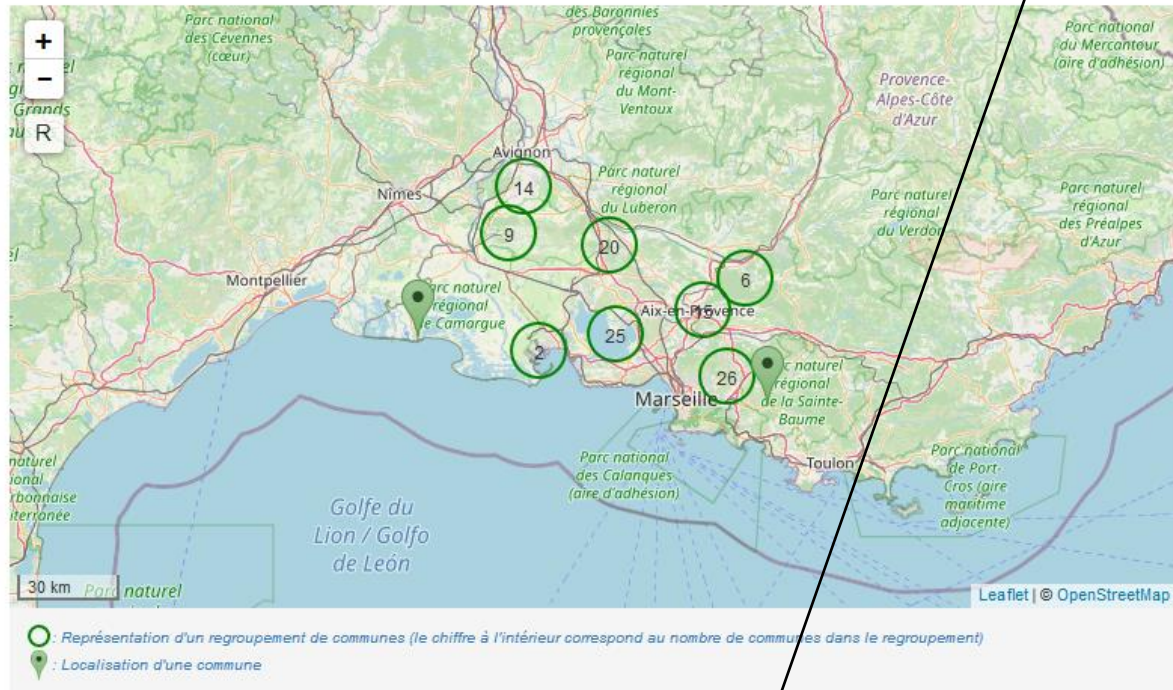
Zone 13 - Bouches-du-Rhône

2 offices à créer au minimum
3 nouveau(x) professionnel(s) libéral(aux) à nommer

[Retourner à la carte des zones](#)

[Voir les communes](#)

Carte des conditions d'implantation des offices à créer



Le détail d'une zone peut être obtenu par une recherche du numéro de cette zone ou en cliquant sur la zone puis sur « Voir les communes » dans la bulle.

Afficher une zone permet de visualiser le numéro et le nom de cette zone, les communes la composant ainsi que, pour les zones d'installation libre, les recommandations de créations d'offices.

Communes de la zone 13			
Commune	Code postal	Code commune	
Aix-en-Provence	13080/13090/13100/13290 /13540	13001	
Allauch	13190	13002	
Alleins	13980	13003	
Arles	13200	13004	
Aubagne	13400	13005	
Aureille	13930	13006	
Auriol	13390	13007	
Aurons	13121	13008	
Barbentane	13570	13010	
Beaurecueil	13100	13012	

Rechercher :

Précédent 1 2 3 4 5 ...

Fermer

Si une ou plusieurs demandes ont déjà été déposées sur cette zone, il est également possible de cliquer sur le bouton « Voir les demandes » pour afficher la liste anonymisée de ces demandes.

Dans les « zones vertes », les demandeurs sont nommés suivant l'ordre d'enregistrement de leur demande.

Toutefois, lorsque le nombre des demandes de nomination sur office à créer, enregistrées dans les vingt-quatre heures suivant la date d'ouverture du dépôt des demandes est supérieur, pour une même zone, aux objectifs de nomination, l'ordre de ces demandes est déterminé par un tirage au sort.

Pour ce faire et afin d'améliorer le dispositif régissant la liberté d'installation des officiers publics et ministériels et en particulier la procédure de nomination en « zone verte », les conditions d'organisation du tirage au sort ont été revues et les textes réglementaires applicables modifiés en vue, de réaliser un tirage au sort électronique et simultané dans toutes les « zones vertes ». Ainsi, trois arrêtés en date du 29 juillet 2021 déclinent pour les professions de commissaire-priseur judiciaire, d'huissier de justice et de notaire les modalités du tirage au sort organisé dans le cadre de la procédure de nomination sur office à créer.

Afficher une commune, via les champs de recherche, permet de visualiser le numéro et le nom de la zone concernée, les autres communes composant cette zone, un bouton « Postuler à la création d'un office sur cette commune » qui renvoie directement au formulaire de dépôt d'une demande de création d'office ainsi que, pour les zones d'installation libre, les recommandations de créations d'offices.

Si une ou plusieurs demandes ont déjà été déposées sur cette zone, il est également possible de cliquer sur le bouton « Voir les demandes » pour afficher la liste de ces demandes.

Selon le niveau de zoom, les communes peuvent s'afficher par groupe représenté par un cercle de couleur vert ou rouge. Le nombre au centre du cercle indique le nombre de communes regroupées.

Zone 13 - Bouches-du-Rhône

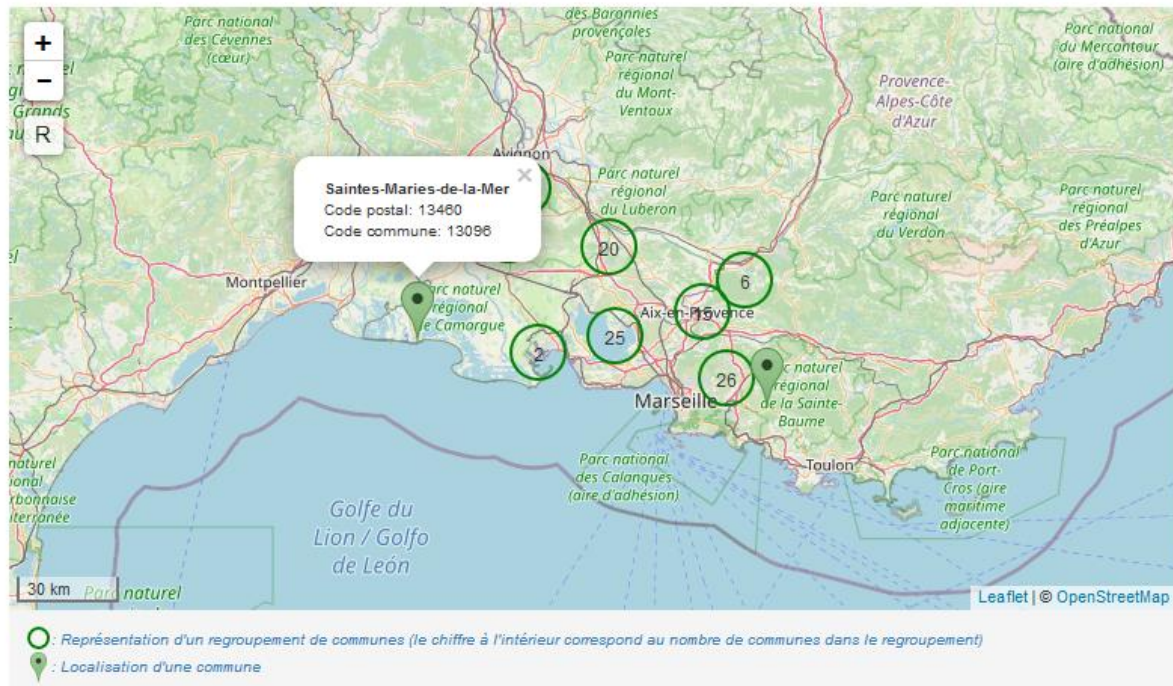
2 offices à créer au minimum

3 nouveau(x) professionnel(s) libéral(aux) à nommer

[Retourner à la carte des zones](#)

[Voir les communes](#)

Carte des conditions d'implantation des offices à créer



Les communes constituant la carte sont les **communes existantes au 1^{er} janvier 2020**. Si vous souhaitez rechercher une commune créée après cette date, il convient de saisir une commune ancienne, regroupée au sein de cette commune nouvelle.